

30 DEC. 2023

# ERQUY

République Française  
Département de Côtes d'Armor

## COMMUNE D'ERQUY

- :- :-

### DELEGATION DE COMPETENCES

- :- :-

### TARIFS MUNICIPAUX 2024 - ALSH SCOLAIRE

- :- :-

### DECISION DU MAIRE N° 2023-036

- :- :-

Le Maire de la Commune d'Erquy,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2122-22 10° et L. 2122-23,

Vu le Code de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L.1 et L.2222-1 à L.2222-5,

Vu la délibération du Conseil municipal N° 2 du 10 septembre 2020, visée en préfecture de Saint-Brieuc le 14 septembre 2020, consentant à Monsieur Henri LABBE, Maire de la Commune d'Erquy, pour la durée totale de son mandat, une délégation de compétences pour effectuer, dans les conditions prévues par le Code général des collectivités territoriales, divers actes d'administration, et notamment la fixation sans restriction particulière, des tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui ne revêtent pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées,

Vu la décision du Maire n°2022-001 en date du 7 décembre 2022 adoptant les tarifs 2023 concernant l'ALSH scolaire,

Considérant l'avis favorable de la commission budgets finances locales du 4 décembre 2023,

#### DECIDE :

**Article 1 :** Les tarifs applicables concernant l'accueil de loisirs sans hébergement scolaire à compter du 1er janvier 2024 sont annexés à la présente décision.

**Article 2 :** La présente décision du Maire peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Rennes 3 Contour de la Motte, 35044 Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens, accessible depuis le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Il peut par ailleurs faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité signataire du présent arrêté. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être

Envoyé en préfecture le 28/12/2023

Reçu en préfecture le 28/12/2023

Publié le 30 DEC. 2023

ID : 022-212200547-20231227-2023\_0036-BF

introduit dans un délai de deux mois suivant la réponse au recours gracieux. Une absence de réponse au terme d'un délai de deux mois valant décision implicite de rejet.

Publié et affiché conformément à l'article L.2122-29 du Code général des collectivités territoriales,  
Certifié conforme,

A Erquy, le 27 DEC. 2023  
Certifié exécutoire,

Le Maire  
  
Henri LABBE

## Tarifs 2024 - Accueil de loisirs sans hébergement Scolaire

Degressivité nbre enfant	Garderie Matin		Garderie Après-midi		Garderie Journée		Gôûter		
	Tarif journalier	Tarif Mensuel	Tarif journalier	Tarif Mensuel	Tarif journalier	Tarif Mensuel	Tarif journalier	Tarif Mensuel	
0									
< 500	Tranche 1								
		0,80 €	8,07 €	1,94 €	11,67 €	2,20 €	14,98 €	0,21 €	3,68 €
		0,63 €	6,42 €	1,64 €	9,28 €	1,75 €	11,91 €	0,21 €	3,68 €
		0,43 €	1,09 €	6,19 €	1,17 €	7,94 €	0,22 €	0,21 €	3,68 €
>= 501	Tranche 2								
		1,00 €	16,12 €	2,42 €	23,34 €	2,76 €	29,95 €	0,21 €	3,68 €
		0,80 €	12,82 €	2,04 €	18,56 €	2,19 €	23,81 €	0,21 €	3,68 €
		0,53 €	8,55 €	1,36 €	12,37 €	1,46 €	15,88 €	0,21 €	3,68 €
>= 701	Tranche 3								
		1,05 €	16,93 €	2,69 €	24,51 €	2,89 €	31,44 €	0,21 €	3,68 €
		0,83 €	13,46 €	2,15 €	19,48 €	2,30 €	25,00 €	0,21 €	3,68 €
		0,56 €	8,98 €	1,43 €	12,99 €	1,54 €	16,66 €	0,21 €	3,68 €
>= 875	Tranche 4								
		1,05 €	16,93 €	2,69 €	24,51 €	2,89 €	31,44 €	0,21 €	3,68 €
		0,83 €	13,46 €	2,15 €	19,48 €	2,30 €	25,00 €	0,21 €	3,68 €
		0,56 €	8,98 €	1,43 €	12,99 €	1,54 €	16,66 €	0,21 €	3,68 €
>= 901	Tranche 5								
		1,24 €	20,15 €	3,21 €	29,18 €	3,45 €	37,43 €	0,21 €	3,68 €
		0,99 €	16,02 €	2,55 €	23,20 €	2,74 €	29,75 €	0,21 €	3,68 €
		0,65 €	10,69 €	1,71 €	15,47 €	1,83 €	19,84 €	0,21 €	3,68 €
>= 1101	Tranche 6								
		1,80 €	24,19 €	3,85 €	35,01 €	4,13 €	44,92 €	0,21 €	3,68 €
		1,43 €	19,24 €	3,06 €	27,83 €	3,29 €	35,72 €	0,21 €	3,68 €
		0,96 €	12,82 €	2,04 €	18,56 €	2,19 €	23,81 €	0,21 €	3,68 €
>= 1301	Tranche 7								
		1,86 €	25,80 €	4,10 €	37,34 €	4,41 €	47,91 €	0,21 €	3,68 €
		1,47 €	20,51 €	3,26 €	29,69 €	3,51 €	38,09 €	0,21 €	3,68 €
		0,99 €	13,67 €	2,18 €	19,80 €	2,34 €	25,39 €	0,21 €	3,68 €
>= 1449	Tranche 8								
		1,86 €	25,80 €	4,10 €	37,34 €	4,41 €	47,91 €	0,21 €	3,68 €
		1,47 €	3,26 €	29,69 €	3,51 €	38,09 €	0,22 €	0,21 €	3,68 €
		0,99 €	13,67 €	2,18 €	19,80 €	2,34 €	25,39 €	0,21 €	3,68 €
>= 1501	Tranche 9								
		1,91 €	27,41 €	4,36 €	39,68 €	4,69 €	50,91 €	0,21 €	3,68 €
		1,52 €	21,80 €	3,46 €	31,54 €	3,73 €	40,47 €	0,21 €	3,68 €
		1,01 €	14,53 €	2,31 €	21,03 €	2,48 €	26,99 €	0,21 €	3,68 €

Envoyé en préfecture le 28/12/2023  
 Reçu en préfecture le 28/12/2023  
 Publié le  
 ID : 022-212200547-20231227-2023\_0036-BF

